

RAPPORT DE DURABILITÉ 2023

CAISSE DE PENSIONS DU PERSONNEL COMMUNAL DE LAUSANNE (CPCL)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- 1. VUE D'ENSEMBLE
- 2. PROFIL ESG
- 3. RAPPORT CLIMATIQUE
- 4. EXERCICE DES DROITS DE VOTE
- 5. ENGAGEMENT
- 6. IMMOBILIER

Disclaimer :

Ce rapport a été généré sur la plateforme d'Ethos par la caisse de pension associée. La plateforme contient de multiples données sur les entreprises et les émetteurs et permet leur agrégation sur la base des portefeuilles importés par la caisse de pension. La plateforme d'Ethos prend en considération la norme pour les caisses de pension de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). Les indicateurs utilisés dans le rapport correspondent au minimum aux indicateurs de base, hors immobilier et emprunts d'État. Toutefois, Ethos décline toute responsabilité concernant l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies dans ce rapport. Les données présentées sont basées sur les informations disponibles au moment de la génération du rapport et peuvent être sujettes à des changements ultérieurs. Les commentaires ont été rédigés par la caisse de pension et n'engagent pas la responsabilité d'Ethos.





INTRODUCTION

Ce premier rapport annuel de durabilité de la CPCL présente les résultats et progrès accomplis durant l'année 2023 en lien avec sa politique d'investissement responsable et sa stratégie climatique.

La politique d'investissement responsable de la CPCL a pour but d'adresser les risques extra-financiers du portefeuille, de promouvoir les meilleures pratiques et de favoriser la réalisation de rendements durables à long terme. Elle s'appuie sur les quatre piliers suivants :

- L'exercice des droits de vote de manière à défendre les intérêts à long terme des assuré-es de la Caisse, pour toutes les sociétés suisses ainsi que les 400 plus grandes sociétés internationales détenues en portefeuille ;
- L'engagement actionnarial pour inciter les entreprises dans lesquelles la Caisse investit à prendre en compte les critères ESG dans leurs pratiques commerciales, en améliorant leur gouvernance et en renforçant leur responsabilité environnementale et sociale ;
- L'exclusion des sociétés ne respectant pas le cadre réglementaire suisse, du secteur de l'armement, de la production de charbon thermique et la production d'électricité à base de charbon, de la production de pétrole et de gaz non conventionnels, ainsi que les sociétés faisant l'objet de controverses ESG majeures et pour lesquelles l'engagement actionnarial ne produit pas de résultats sur la durée ;
- L'analyse ESG pour identifier les cas de controverses graves et orienter l'engagement actionnarial, et mesurer les émissions de CO₂ et leur évolution.

Cette politique d'investissement responsable est complétée par une stratégie climatique, qui s'inscrit dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Ses objectifs sont de gérer les risques induits par le changement climatique, d'influencer l'économie réelle à travers l'engagement actionnarial, et de réduire l'empreinte carbone sous-jacente aux placements.

Afin de mettre en place le plus fidèlement possible les principes susmentionnés, la CPCL a créé son propre fonds de placement pour les actions suisses et internationales des pays développés, pour lesquels des indices climatiques sont utilisés comme indices de référence. Les investissements dans les actions des pays émergents, les actions internationales de petites capitalisations, ainsi que dans les obligations suisses et internationales sont réalisés par le biais de véhicules de placement collectifs sélectionnés pour respecter au mieux les critères définis.

En ce qui concerne les investissements immobiliers directs, pour la gestion durable sous l'angle social la Caisse vise un niveau de loyers concurrentiel sur le marché, avec une offre répondant aux besoins prépondérants de la population. Sous l'angle environnemental, la Caisse a mis en place une veille énergétique des immeubles pour mieux définir et atteindre les objectifs en la matière, et cherche à améliorer l'efficience énergétique de son parc immobilier.

Ce rapport ambitionne de se conformer aux nouvelles recommandations de l'ASIP en la matière. Il a été préparé avec l'aide d'Ethos pour les valeurs mobilières, et se base sur les données ESG d'Ethos (chapitre 2) et sur des indicateurs climatiques externes (chapitre 3). Il présente la manière dont le fonds a exercé ses droits de vote et engagé le dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises durant l'année 2023 (chapitres 4 et 5). La partie concernant l'immobilier direct a été préparée avec l'aide de Signa-Terre et sur la base des données de la veille énergétique (chapitre 6).





VUE D'ENSEMBLE



1. VUE D'ENSEMBLE

1.1 RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR CLASSE D'ACTIFS

Ce tableau présente la ventilation de la fortune mobilière de la Caisse à fin 2023 par classe d'actifs, respectivement par portefeuille, en présentant le nombre de titres sous-jacent, le montant en millions de CHF et le poids de chaque portefeuille dans la fortune mobilière au sein du périmètre de l'analyse.

	COMPOSITION AU	NOMBRE DE TITRES	MONTANT (MCHF)	POIDS DANS LE PORTEFEUILLE GLOBAL (%)
Actions CH				
2023.12.31 - FA - Fonds CPCL Actions étrangères	29.12.2023	5	0.9	0.1%
2023.12.31 - FA - Fonds CPCL Actions Suisses	29.12.2023	117	307.4	25.7%
2023.12.31 - FA - Fonds Swisscanto Actions Small Ca	29.12.2023	1	0.0	0.0%
Actions Monde				
2023.12.31 - FA - Fonds CPCL Actions étrangères	29.12.2023	1'207	325.0	27.2%
2023.12.31 - FA - Fonds CPCL Actions Suisses	29.12.2023	2	1.6	0.1%
2023.12.31 - FA - Fonds Swisscanto Actions EM	29.12.2023	819	78.0	6.5%
2023.12.31 - FA - Fonds Swisscanto Actions Small Ca	29.12.2023	787	19.8	1.7%
Obligations CHF				
2023.12.31 - FO - Fonds CS Obligs SBI AAA-B	29.12.2023	754	125.5	10.5%
2023.12.31 - FO - Fonds Swisscanto Obligs SBI AAA-B	29.12.2023	843	126.1	10.5%
Obligations Monde				
2023.12.31 - FO - Fonds CS Obligs EMD	29.12.2023	453	90.1	7.5%
Autre				
2023.12.31 - FA - Fonds CPCL Actions étrangères	29.12.2023	8	5.1	0.4%
2023.12.31 - FA - Fonds CPCL Actions Suisses	29.12.2023	2	3.4	0.3%
2023.12.31 - FA - Fonds Swisscanto Actions EM	29.12.2023	8	0.0	0.0%
2023.12.31 - FA - Fonds Swisscanto Actions Small Ca	29.12.2023	1'760	33.3	2.8%
2023.12.31 - FO - Fonds CS Obligs EMD	29.12.2023	465	80.3	6.7%
TOTAL		7'231	1'196.6	100.0%

Les valeurs immobilières, les prêts à la Ville de Lausanne, les obligations à haut rendement et les liquidités ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La répartition montre parmi les actions suisses des actions dont le siège social est à l'étranger mais qui sont incluses dans les indices d'actions suisses, et inversement. La partie « Autre » concerne des actions et obligations de sociétés qui ne sont pas dans le périmètre de l'analyse par Ethos.

COMMENTAIRES

La fortune mobilière de la Caisse (chapitres 1 à 5), représente 46.3% de la fortune totale de la caisse, et la fortune immobilière (chapitre 6) en représente 35.4%. Le reste de la fortune, non analysée dans ce rapport, est composé de prêts à la Ville de Lausanne (12.6%), d'obligations à haut rendement (3.1%), de liquidités (2.3%), et de Private Equity (0.3%).





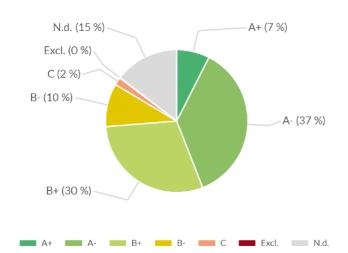




2. PROFIL ESG

2.1 RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR RATING ESG ETHOS

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune mobilière) des émetteurs sur la base du rating ESG propriétaire d'Ethos (définition cf. glossaire). Le tableau présente le nombre d'émetteurs, ainsi que le montant en millions de CHF investi dans ces émetteurs, en fonction de leurs ratings ESG.



RATING ESG	MONTANT (MCHF)	NOMBRE D'ÉMETTEURS
A+	89.7	85
A-	437.4	726
B+	355.6	665
B-	117.3	377
С	20.9	31
Excl.	1.6	13
N.d.	174.5	1'192
_	1'196.9	3'089

Source : Ethos

Taux de transparence pour la notation ESG par Ethos : 85.4% de la fortune mobilière analysée dans ce rapport. Les classes d'actifs couvertes sont les actions, les obligations d'entreprises, les obligations gouvernementales, les obligations d'entités publiques, ainsi que les obligations sécurisées (par ex. lettres de gage). Ethos couvre les émetteurs compris dans les indices SPI, SBI AAA-BBB, le MSCI World ex-CH, ainsi que les 250 plus grandes entreprises du MSCI Emerging Markets. Les 15% de sociétés non notées se trouvent principalement dans les univers des actions des pays émergents, des actions de petites capitalisation mondiales, ainsi que des obligations des pays émergents.



2.2 RÉPARTITION DES ACTIONS SUISSES PAR RATING ESG ETHOS VS SPI

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune investie dans les actions suisses) des entreprises suisses sur la base du rating ESG Ethos, par rapport à l'indice de référence Swiss Performance Index (SPI).

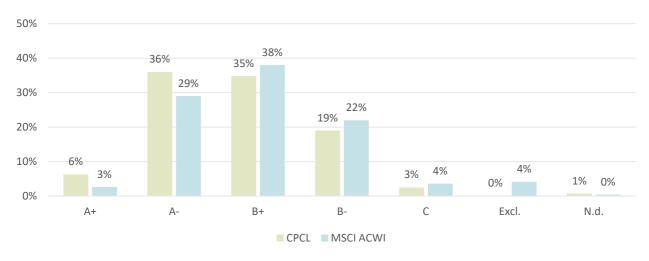


Source : Ethos et SIX

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions suisses.

2.3 RÉPARTITION DES ACTIONS ÉTRANGÈRES PAR RATING ESG ETHOS VS MSCI ACWI

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune investie dans les actions étrangères) des entreprises étrangères sur la base du rating ESG Ethos, par rapport à l'indice de référence MSCI All Country World Index.



Source : Ethos et MSCI

Taux de transparence : 99.3% de la fortune investie en actions étrangères.





2.4 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

Ethos identifie les entreprises actives dans un ou plusieurs secteurs considérés comme sensibles selon la <u>Charte de la Fondation</u> Ethos et <u>ses principes pour l'ISR</u>. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la CPCL aux entreprises selon la proportion du chiffre d'affaires provenant des secteurs sensibles : entre 5% et 9.9%, entre 10% et 19.9% et plus de 20%.

La CPCL a déterminé des seuils d'exclusion de 0% pour l'armement non conventionnel, de 5% pour l'armement, et de 30% pour le charbon thermique et le pétrole et gaz non conventionnel.

SECTEUR	5 - 9.9%	10 - 19.9%	≥ 20%	TOTAL	-
Armement	-	-	0.0%	1	0.0%
Armement non conventionnel	Le chiffre d	l'affaires n'est _l par Ethos.	pas estimé	-	-
Jeux de hasard	0.0%	0.0%	0.2%	19	0.2%
© OGM	0.0%	0.0%	0.0%	4	0.1%
Nucléaire	0.1%	0.2%	0.3%	14	0.5%
Pornographie	-	-	-	-	-
Tabac	-	-	0.2%	5	0.2%
Charbon thermique	0.3%	0.0%	0.0%	9	0.4%
Oil & gas	0.3%	0.6%	2.2%	80	3.1%
Sables bitumineux	0.1%	0.0%	-	2	0.1%
Gaz et pétrole de schiste	0.0%	0.1%	0.0%	7	0.2%
Gaz et pétrole de l'Arctique	-	-	-	-	-
Pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels	0.1%	-	0.0%	10	0.2%
E Cumul	0.3%	-	-	5	0.3%
Total (sans double comptage)	1.2%	0.7%	2.3%	128	4.3%

Source : Ethos

Taux de transparence : 96.7% de la fortune investie en actions et en obligations d'entreprises.

Une entreprise qui est active dans plusieurs secteurs sensibles n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.

COMMENTAIRES

La présence de faibles pondérations dans le charbon thermique ainsi que le pétrole et gaz non conventionnel provient de sociétés dont la part du chiffre d'affaire dans ces activités est inférieure au seuil d'exclusion fixé par la Caisse.





2.5 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES SUJETTES À DES CONTROVERSES

Ethos identifie les entreprises dont le comportement viole les principes fondamentaux d'Ethos et sont impliquées dans des controverses en matière de gouvernance ou de responsabilité environnementale et sociale. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la caisse aux entreprises selon leur plus niveau de gravité de controverse ESG.

NIVEAU DE LA CONTROVERSE	# CONTROVERSES	# ENTREPRISES	% fortune
Majeur	23	22	1.2%
Sévère	75	68	4.6%
Sérieux	268	201	13.1%
Modéré	565	383	19.9%
TOTAL	931	674	38.8%

Source : Ethos

Taux de transparence : 96.7% de la fortune investie en actions et en obligations d'entreprises.

Une entreprise peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classifier l'entreprise.

COMMENTAIRES

Par rapport à l'indice large des actions mondiales (MSCI World ACWI), le nombre d'entreprises qui font l'objet de controverses sévères ou majeures au sein des portefeuilles de la CPCL est environ deux fois plus faible. Les cas de controverses les plus importants sont suivis par la CPCL et font dans la mesure du possible l'objet d'engagement actionnarial avec l'aide d'Ethos.





2.6 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

Ethos a développé une <u>méthodologie d'impact positif</u> qui permet d'identifier les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et la société en général. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la caisse aux entreprises selon la proportion du chiffre d'affaires provenant d'activités à impact positif.

SECTEUR	5 - 9.9%	10 - 19.9%	≥ 20%	TOTAL	
Économie circulaire	0.4%	0.0%	0.0%	10	0.4%
Enseignement, formation et culture	-	-	0.0%	1	0.0%
Santé et bien-être	0.7%	1.0%	8.0%	90	9.7%
Mobilité à faibles émissions de carbone	0.3%	0.1%	0.5%	23	0.9%
Contrôle de la pollution	-	-	-	-	-
Agri-, aqua- et sylviculture résilientes	0.1%	-	0.1%	4	0.1%
Immobilier durable	0.1%	0.0%	0.5%	25	0.7%
Énergies durables	0.2%	0.5%	0.4%	36	1.0%
Finance durable	-	0.0%	0.0%	2	0.1%
Gestion durable de l'eau	-	-	0.1%	5	0.1%
:= Cumul	-	-	-	-	-
Total (sans double comptage)	1.7%	1.5%	8.6%	169	11.8%

Source : Ethos

Taux de transparence : 96.7% de la fortune investie en actions et en obligations d'entreprises.

Une entreprise qui est active dans différentes thématiques d'activités à impact positif n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.



RAPPORT CLIMATIQUE



3. RAPPORT CLIMATIQUE

3.1 CHIFFRES CLÉS

L'intensité carbone du portefeuille de la caisse est une mesure agrégée et pondérée par la fortune des émissions de gaz à effet de serre émises par les entreprises, y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et produits (scope 1 et 2). Cet indicateur est exprimé en tonnes de CO₂ équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires.

Le pourcentage des actifs sous gestion avec des objectifs SBTi 1.5°C représente la part pondérée par la fortune des entreprises ayant un objectif à court-terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soit aligné à un réchauffement climatique à 1.5°C et validé par la SBTi (Science Based Target Initiative).

78

32%

INTENSITÉ CARBONE

Source: CDP et FactSet. Taux de transparence: 97.7% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

ACTIFS AVEC OBJECTIFS SBTI 1.5°C

Source: SBTi. Taux de transparence: 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

3.2 ÉMISSIONS DE CO2 DU PORTEFEUILLE MOBILIER

Les graphiques représentent l'intensité carbone (mesurée en tonnes de CO_2 équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires) selon les scopes 1 et 2, ainsi que l'empreinte carbone (mesurée en tonnes de CO_2 équivalent par million de CHF de capital investi) selon les scopes 1 et 2 pour les entreprises suisses et étrangères investies.



Taux de transparence : 97.7% de la fortune investie en actions.

Scope 1 : émissions de gaz à effet de serre (GES) directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise (ex. utilisation du pétrole pour la fabrication d'un produit).

Scope 2 : émissions de GES indirectes provenant de la production d'énergie achetée (ex. électricité nécessaire à la fabrication du produit).

COMMENTAIRES

L'utilisation des indices climatiques MSCI low carbon target pour le fonds en actions des pays développés dédié à la CPCL, conjuguée aux exclusions du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnel, permet de diminuer l'intensité carbone pour l'ensemble des actions détenues de 41% par rapport à l'indice MSCI World All Countries.





3.3 OBJECTIFS CLIMATIQUES

Le tableau présente la part pondérée par la fortune des entreprises ayant un objectif à court terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre aligné avec un réchauffement climatique à 1.5°C, respectivement bien en-dessous de 2°C, et validé par la SBTi (Science Based Target Initiative). Il présente également la part pondérée par la fortune des entreprises qui répondent au standard Corporate Net Zero de la SBTi, qui comprennent entre autres des objectifs à court et à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de neutralisation des émissions résiduelles, de manière à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1.5°C.

	SBTi 1.5°C (% fortune)	SBTi well below 2°C (% fortune)	Net Zero (% fortune)
Actions CH	36.3 %	47.8 %	23.3 %
Actions Monde	35.4 %	39.2 %	7.9 %
Obligations CHF	11.9 %	13.4 %	4.6 %
Obligations Monde	0.0 %	0.4 %	0.0 %
TOTAL	31.6 %	37.7 %	12.8 %

Source : SBTi

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.





EXERCICE DES DROITS DE VOTE





4. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

4.1 CHIFFRES CLÉS

Le tableau présente la fortune votable, soit le montant des actions avec droits de vote détenues en direct par la caisse pour lesquelles au moins une assemblée générale a eu lieu pendant la période sous considération. La fortune votée correspond au montant des actions pour lesquelles la caisse a effectivement exercé ses droits de vote. La fortune votée divisée par la fortune votable correspond à la proportion pondérée par la fortune des entreprises dans lesquelles la caisse a effectivement voté. Le tableau présente également le nombre d'assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) et le nombre de résolutions (points à l'ordre du jour) effectivement votés.

	FORTUNE VOTABLE (MCHF)	FORTUNE VOTÉE (MCHF)	PROPORTION DES ENTREPRISES VOTÉES (PONDÉRÉES PAR LA FORTUNE)	NOMBRE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES	NOMBRE DE RÉSOLUTIONS VOTÉES
Actions CH	270.7	270.6	100.0%	117	2′955
Actions Monde	408.7	239.2	58.5%	383	6′453
TOTAL	679.4	509.8	75.0%	500	9′408

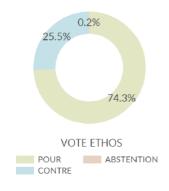
Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions avec droits de vote.

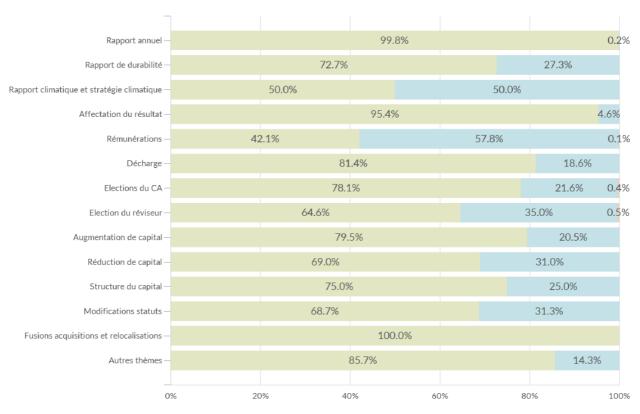




4.2 POURCENTAGE DE SOUTIEN AUX RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier graphique présente le pourcentage d'approbation, de refus et d'absentions aux résolutions proposées par le Conseil d'administration des entreprises suisses et étrangères, le deuxième présente ces pourcentages par catégorie de résolution.





Source : Ethos

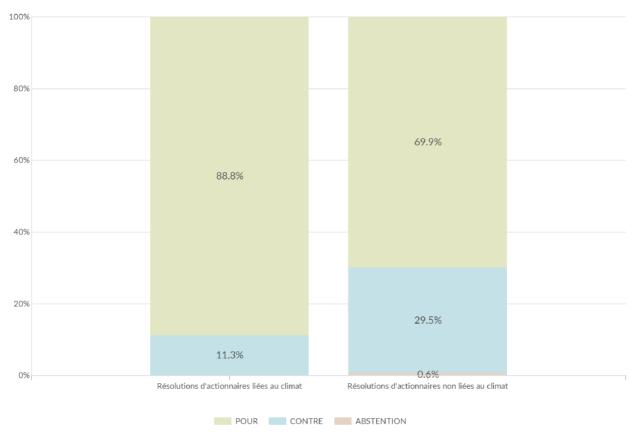
Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions avec droits de vote.





4.3 POURCENTAGE DE SOUTIEN AUX RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Le graphique présente le pourcentage d'approbation, de refus et d'absentions aux résolutions liées au climat et non liées au climat proposées par les actionnaires des entreprises suisses et étrangères.



Source : Ethos

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions avec droits de vote.



COMMENTAIRES

Exercice des droits de vote en Suisse :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la diversité figure dans la loi sous forme de « soft quota » avec le principe de « comply or explain ». Les sociétés ont 5 ans pour respecter le quota de 30% pour le CA (d'ici 2026) et 10 ans pour respecter le quota de 20% pour la DG (d'ici 2031). Au vu du manque de diversité, les investisseurs augmentent la pression sur les CA en votant contre la réélection des présidentes et présidents des comités de nomination ou du CA. Les lignes directrices d'Ethos contiennent une telle disposition depuis 2022 et en 2023, 35 élections de membres de CA ont été refusées pour cette raison avec une communication de notre position à la société. Pour des informations détaillées sur nos positions de vote, vous pouvez vous référer au lien suivant vers notre site :

https://cpcl.ch/wp-content/uploads/2024/05/2023 Rapport-sur-le-vote-CPCL Actions-Suisse-Resume.pdf

Exercice des droits de vote hors de Suisse :

Alphabet - Résolution d'actionnaire Rapport sur le lobbying climatique

Le conseil d'administration s'oppose à la proposition en faisant valoir qu'il publie déjà des informations détaillées sur les activités de lobbying, y compris sur les questions liées au climat, qu'ils évaluent l'alignement de la participation de leurs associations commerciales avec les objectifs de l'accord de Paris. Ils s'engagent avec leurs associations professionnelles à encourager l'alignement entre leurs principaux objectifs de politique publique et leurs activités de plaidoyer politique, y compris sur le changement climatique.

Les activités de lobbying utilisent les fonds des actionnaires pour orienter les décideurs politiques vers la réalisation de certains objectifs. Ethos considère qu'un lobbying climatique cohérent avec l'engagement de la société dans l'accord de Paris est primordial pour contribuer à l'atténuation du changement climatique et toute politique incompatible avec la réalisation des objectifs fixés par l'accord doit être bannie. Il est donc important pour les actionnaires que l'entreprise révèle si ses pratiques de lobbying (directes et indirectes) s'alignent sur les objectifs de l'accord de paris ou sur les propres objectifs d'alphabet en matière d'énergie sans carbone, ainsi que les mesures prises par l'entreprise pour remédier aux cas de désalignement. Pour des informations détaillées sur nos positions de vote, vous pouvez vous référer au lien suivant vers notre site :

https://cpcl.ch/wp-content/uploads/2024/05/2024-Rapport-sur-le-vote-CPCL-Actions-etrangeres-Resume.pdf





ENGAGEMENT



5. ENGAGEMENT

5.1 CHIFFRES CLÉS

Le premier chiffre présente le nombre d'entreprises suisses et étrangères pour lesquelles une activité d'engagement a eu lieu pendant la période sous considération (en gris, le nombre total d'entreprises détenues en portefeuille). Le deuxième chiffre présente la fortune investie dans les entreprises effectivement engagées durant la période par rapport à la fortune totale de la caisse investie dans les entreprises. Le troisième chiffre présente le nombre total de campagnes actives durant la période.

1'300

90%

46

SOCIÉTÉS ENGAGÉES

ACTIFS SOUS GESTION ENGAGÉS

CAMPAGNES

(SUR 2268)

Source: Ethos

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

5.2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR LOCALISATION

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune) des entreprises engagées durant la période sous considération par rapport à leur domicile.



Source: Ethos

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.





5.3 RÉPARTITION DES ENTRERPRISES ENGAGÉES PAR THÈME

Le tableau présente le nombre d'entreprises qui ont été engagées durant la période, dans le cadre des campagnes propres d'Ethos ou des campagnes d'engagement collectif. La dernière colonne présente la fortune investie dans les entreprises effectivement engagées durant la période en relation à la fortune totale de la caisse investie dans les entreprises. Tous les chiffres sont présentés par thème d'engagement.

	NOMBRE	NOMBRE DE SOCIÉTÉS ENGAGÉES					
THÈME	DANS DES CAMPAGNES D'ETHOS	DANS DES CAMPAGNES D'ENGAGEMENT COLLECTIF	TOTAL	% FORTUNE			
Environnement							
Changement climatique	136	879	1'015	71.6 %			
Impact environnemental	28	152	180	30.1 %			
Biodiversité	22	116	138	26.5 %			
Déforestation	10	0	10	0.5 %			
Social							
Respect des droits humains	148	862	1'010	82.7 %			
Droits du travail	144	796	940	81.1 %			
Santé & sécurité	136	706	842	80.2 %			
Gouvernance							
Code de conduite	130	682	812	79.8 %			
Ethique des affaires	119	102	221	52.0 %			
Rémunération	121	84	205	46.8 %			
Stratégie de durabilité	112	55	167	45.4 %			
Responsabilité numérique	53	109	162	45.9 %			
Disponibilité des politiques ESG	112	32	144	44.0 %			
Droits des actionnaires	120	19	139	44.7 %			
Reporting ES	119	18	137	48.3 %			
Responsabilité fiscale	125	0	125	44.8 %			
Composition et fonctionnement du CA	119	0	119	43.7 %			
Diversité	112	0	112	41.7 %			
Lobbying	7	0	7	2.0 %			

Source : Ethos

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

Une activité d'engagement peut être liée à un ou plusieurs thèmes. Si une entreprise est engagée à la fois dans une campagne propre d'Ethos et dans une campagne collective, elle n'est comptée qu'une seule fois dans le total.



Source: Ethos



5.4 CAMPAGNES D'ENGAGEMENT SOUTENUES EN FAVEUR DU CLIMAT

Le tableau présente le nombre d'entreprises détenues en portefeuille qui ont été engagées durant la période dans les différentes campagnes en faveur du climat, ainsi que le nombre total d'entreprises (détenues et non détenues en portefeuille) engagées. La dernière colonne présente la date de signature de la campagne concernée.

	NOMBRE D		
NOM DE LA CAMPAGNE	DANS LE(S) PORTEFEUILLE(S)	TOTAL	CAMPAGNE SIGNÉE LE
Banking on a Low-Carbon Future	56	62	24.04.2020
Campagne pour inciter à la publication des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur technologique de l'UE	5	6	10.11.2021
Climate Action 100+	94	171	17.06.2020
Déclaration d'investisseurs visant à réduire les emballages et les déchets plastiques	34	36	03.04.2023
Déclaration des investisseurs sur le gazoduc Line 3	10	10	01.02.2022
Déforestation dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja	3	7	03.08.2021
Investor Decarbonization Initiative	130	182	17.06.2020
Lettre demandant aux banques de ne plus financer le gazoduc de Mountain Valley	9	9	14.01.2021
Net Zero Engagement Initiative (NZEI)	78	107	06.12.2022
Participation au CDP	667	1'008	07.05.2020
Stratégie et gestion des risques liés au changement climatique des entreprises suisses	114	161	20.07.2021
Stratégies net zéro crédibles	7	10	29.06.2023
Valuing Water Finance Initiative	55	67	15.07.2022
Violations des normes internationales (2022)	7	10	08.08.2022
Vote sur le climat dans les entreprises britanniques	22	35	12.09.2023
TOTAL 15			

Les campagnes lancées par Ethos sont en gras.

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

COMMENTAIRES

Engagement en Suisse

Le cas UBS:

Le dimanche 20 mars 2023, le Conseil Fédéral, la Banque Nationale Suisse, la FINMA, UBS et Credit Suisse ont tenu une conférence de presse annonçant le rachat du Crédit Suisse par UBS pour une valeur d'environ 3 milliards de francs suisses. Suite à la reprise de CS par UBS, Ethos est allé au siège d'UBS à Zurich afin de continuer le dialogue avec la banque et s'assurer que la fusion n'empêche pas les progrès que la banque s'était engagée à faire l'année dernière. En effet, Ethos avait refusé le vote sur la stratégie climatique de la banque à son assemblée générale 2023 car elle avait été jugée insuffisante. En effet, celle-ci ne couvrait que partiellement les émissions du « scope » 3 liées aux activités d'investissement et de financement qui représentent pourtant la plus grande partie des émissions totales de la banque.

Le cas Stadler Rail:

Ethos a débuté son engagement avec le groupe Stadler Rail dès la première assemblée générale suivant l'introduction en bourse du groupe (en avril 2019), notamment via des conférences téléphoniques ainsi qu'une visite au siège de la société en juillet 2021. Plusieurs progrès ont été réalisés depuis, avec notamment la publication d'un premier rapport de durabilité ainsi que l'amélioration de la transparence du rapport de rémunération en 2020.





Lors de sa visite, Ethos a suggéré l'intégration des émissions CO₂ en termes absolus dans le rapport annuel afin d'améliorer la comparabilité avec les autres entreprises du secteur. D'autre part, Ethos a évoqué l'utilisation d'énergies renouvelables et a suggéré au groupe de fixer des objectifs de réductions des émissions CO₂ compatibles avec un scenario de réchauffement limite à 1.5°C et approuvés par la SBTi. Cependant, seules certaines de ces demandes ont eu un effet concret à l'heure actuelle.

Fin 2023, Ethos a une nouvelle fois pu s'entretenir avec la société lors d'une conférence téléphonique. Les préoccupations concernant la composition du conseil d'administration ont pu y être évoquées, notamment son manque d'indépendance et faible renouvellement, ainsi que le manque de transparence au sujet des rémunérations

A cette occasion, Ethos s'est par ailleurs longuement entretenu au sujet du rapport de durabilité de la société. Stadler Rail n'a en effet publié son rapport de durabilité 2021 qu'à la fin de l'année 2022, près de deux après la sortie de son premier rapport à ce sujet. Les efforts d'Ethos ont néanmoins porté leurs fruits avec une amélioration concernant les sujets de durabilité, notamment la réalisation d'une analyse de matérialité. La société a par ailleurs annoncé de nombreux changements positifs dans le contenu et la forme du futur rapport de durabilité couvrant l'année 2023. Ethos entend poursuivre son engagement à ce sujet auprès de Stadler Rail dans le futur, tout en restant attentif aux préoccupations concernant la gouvernance de la société.

Pour des informations détaillées sur l'engagement sur les sociétés suisses, vous pouvez vous référer au lien suivant vers notre site :

https://cpcl.ch/wp-content/uploads/2024/05/EEP_CH_Rapport_2023_FR_FINAL_short.pdf

Engagement international : Deux exemples d'activités déployées

1) CLIMATE ACTION 100+

La campagne CA100+ cible les 170 plus grands émetteurs de GES, qui sont responsables d'environ 80% des émissions industrielles mondiales. La plupart de ces entreprises appartiennent aux secteurs du pétrole et du gaz, des services publics, des secteurs minier, industriel ou de transport, et constituent deux types de risque pour les investisseurs : 1) un éventuel échec à adapter leurs opérations et activités à de nouvelles politiques visant à sauvegarder le climat pourrait avoir un impact sur leur chiffre d'affaires, leurs dépenses, la valeur de leurs actifs et passifs ou sur leur capacité de financement. 2) ces entreprises pourraient avoir un impact négatif sur les marchés financiers dans leur ensemble, en créant des impacts systémiques sur l'économie.

- Selon l'évaluation annuelle publiée en octobre, 59% des entreprises ciblées (vs. 52% en octobre 2022) ont publié les mesures prévues pour atteindre leurs objectifs de réduction de GES. Toutefois, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour quantifier les différents leviers de décarbonation et pour divulguer l'utilisation des technologies de compensation et de mitigation.
- 87% des entreprises visées (vs 81% en octobre 2022) se sont fixé des objectifs de réduction de GES à moyen terme.
- Dans 93% des entreprises visées (vs 91% en octobre 2022), le conseil d'administration a une certaine responsabilité de surveillance en matière de changement climatique.

HOLCIM

L'entreprise a développé un reporting sur les investissements bas carbone, notamment les investissements pour les projets de captage, stockage, transport et valorisation du CO₂, et quantifie maintenant ses leviers de décarbonation.





NESTLE

L'entreprise a été l'une des premières entreprises alimentaires et agricoles à avoir ses objectifs de réduction validés par le SBTi comme étant conformes à l'objectif de 1.5°C.

THYSSENKRUPP

Après un dialogue intensif, l'entreprise a amélioré de manière substantielle son rapport sur ses activités de lobbying.

2) VALUING WATER FINANCE

« Valuing Water Finance » souhaite inciter les entreprises des secteurs de l'agroalimentaire, des boissons, de la technologie et de l'habillement à mieux gérer et protéger les ressources en eau dans le cadre de leurs activités commerciales et de leurs chaines d'approvisionnement internationales.

Ethos a été choisi par les signataires de l'initiative comme investisseur principal pour deux entreprises : LVMH et Restaurant Brands International (RBI).

Le contact a été établi et des conférences téléphoniques ont pu être organisées avec ces deux entreprises.

Suite à l'engagement d'Ethos, LVMH a annoncé avoir atteint ses objectifs 2023 et a publié un nouvel objectif sur l'eau à l'horizon 2030. Un nouveau programme pour évaluer les impacts sur les sujets de l'eau de la chaine de production vient également d'être lancé.

L'entreprise RBI n'a pas de stratégie claire sur le sujet de l'eau et ne semble pas intéressée à progresser à court terme ni pour partager plus d'informations avec les investisseurs. Une résolution a été déposée par des actionnaires à l'assemblée générale de l'entreprise en 2024 afin de l'inciter à évaluer son exposition aux problèmes de l'eau dans sa chaîne d'approvisionnement et de mettre en œuvre des pratiques liées à ces risques.

Pour des informations détaillées sur l'engagement sur les sociétés étrangères, vous pouvez vous référer au lien suivant vers notre site :

https://cpcl.ch/wp-content/uploads/2024/05/EEP_INT_Rapport_2023_FR_FINAL_short.pdf





IMMOBILIER





6. IMMOBILIER

Avec une valeur au bilan de près de CHF 950 millions, la CPCL est propriétaire d'un important parc immobilier à Lausanne et dans le reste du Canton de Vaud. Le parc est composé de 96 groupes d'immeubles représentant plus de 250 entrées, pour environ 3600 logements et 150 surfaces commerciales.

Pour ses investissements immobiliers directs, la Caisse met l'accent sur la qualité et l'efficience énergétique de ses biens, tenant compte notamment de l'âge élevé du parc. Dans les rénovations, elle cherche à améliorer l'efficience énergétique et à favoriser l'usage d'énergie renouvelable, dans la mesure également où cela fait sens sous l'angle économique, et s'assure que ses biens immobiliers répondent aux besoins de la population et aux évolutions sociétales. Une veille énergétique est mise en place, avec la fixation d'objectifs d'améliorations.

La CPCL utilise les logiciels de la société Signa-Terre pour la gestion technique et la veille énergétique, afin de suivre les performances environnementales de l'ensemble de son parc immobilier.

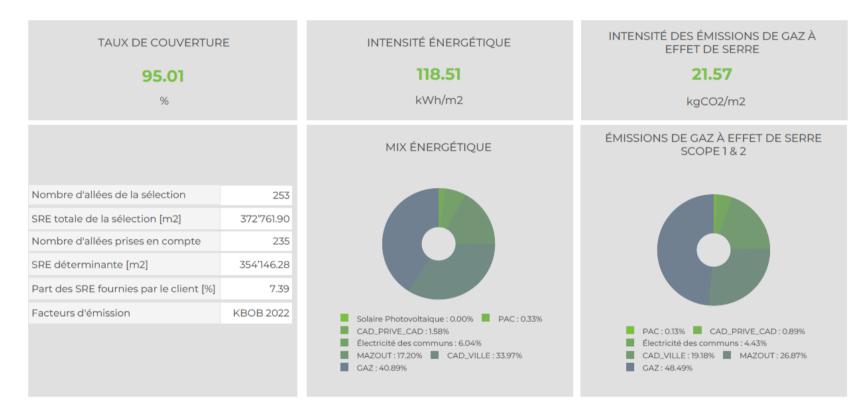
Des projets de rénovation pour neuf groupes d'immeubles étaient en phase d'étude ou de réalisation en 2023, aux adresses Chauderon 7-11/Genève 28, Harpe 47/Lac 2-10, Harpe 52-56, Morges 33bis, Plaines-du-Loup 74, César-Roux 8, Praz-Berthoud 2-10 et Saint-Martin 33 à Lausanne, et Haldimand 51 à Yverdon.

Exemple de rénovation globale : Centrale 30 à Chavannes-près-Renens

Le projet de rénovation de Centrale 30 à Chavannes-près-Renens a été achevé à la fin de l'année précédente et est entré en exploitation au début de l'année 2023. Cette rénovation globale avec label Minergie a permis d'améliorer l'étiquette de l'efficacité énergétique globale de D à B grâce aux mesures importantes sur l'enveloppe, au renouvellement de la production de chaleur par raccordement au chauffage à distance (anciennement chauffage au gaz), ainsi qu'à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Ces mesures ont permis une importante réduction de 74% des émissions de CO_2 (de 31 à 8 kg/m²/an). Ce type de rénovation sera nécessaire à large échelle pour atteindre les valeurs cibles que la Suisse s'est fixée afin de limiter les effets du réchauffement climatique.



RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS RECOMMANDÉS PAR L'AMAS - KBOB 2022

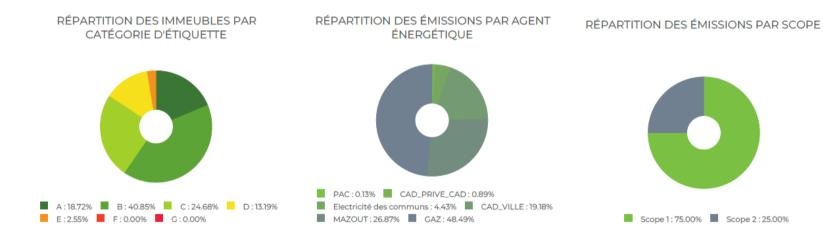


L'AMAS (Asset Management Association) est l'organisation faîtière de l'industrie de l'asset management en Suisse, et la KBOB est la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics. Les indicateurs environnementaux recommandés sont basés sur le facteur KBOB 2022 pour rendre les données comparables d'une année à l'autre.





ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO2 - SCOPE 1+2 KBOB 2014



Année	Immeubles	SRE	Energie	Emissions totales	Delta	Emissions par m2	Delta	Etiquette	Taxe CO₂
	[unités]	[m2]	[kWh]	[Tonnes de CO ₂]	%	[kgCO ₂ /m2]	%		CHF
2023	235	354'146.28	41'969'842	8'026	-9.14	22.66	-6.93	В	919'257
2022	236	362'794.00	46'583'460	8'834	-19.35	24.35	-17.57	С	992'358
2021	241	370'768.00	50'146'042	10'953		29.54		С	997'672

TAUX DE COUVERTURE CO2: 95.01%



